

# PROMEA ACTUALITÉS 03/2022

**Chère cliente, cher client,**

Vous souvenez-vous de votre premier jour chez votre dernier employeur ? Peu importe depuis combien de temps on est déjà dans la vie professionnelle : le premier jour dans un nouveau job engendre toujours un peu de nervosité. On se réjouit du nouveau défi, mille questions se bousculent dans la tête.

C'est exactement ce que j'ai ressenti lorsque j'ai pu assumer en juillet mon poste de nouveau directeur général de PROMEA assurances sociales. Presque deux mois se sont écoulés depuis. Je suis ravi d'intégrer l'excellente équipe de PROMEA, et de vous adresser aujourd'hui pour la première fois quelques mots personnels.

En tant que directeur, il y a lieu de conserver ce qui existe tout en osant l'innovation, d'identifier et de perfectionner les points forts de l'entreprise, de découvrir le potentiel d'optimisation et d'exercer une influence positive dans tous les domaines. Cela requiert du tact !

Mon objectif est le développement circonspect de PROMEA assurances sociales. Les processus de travail doivent être encore optimisés et modernisés. La numérisation joue à cet égard un rôle important. Nous allons hâter celle-ci de manière ciblée, afin de faciliter davantage aux clientes et clients la collaboration avec nous, tout en réduisant les frais administratifs. Cela en respectant la maxime d'une gestion durable et tout en maintenant notre culture d'entreprise vécue, proche de la clientèle.

Je suis convaincu que l'examen de ces thèmes contribuera à nous conforter sur la voie empruntée avec succès, et à renforcer encore notre bonne réputation de partenaire d'assurances sociales professionnel et fiable.

Je me réjouis de vous accompagner à l'avenir, tout comme votre entreprise. D'avance, un grand merci pour votre confiance !

Ricardo Garcia  
Directeur général de PROMEA assurances sociales

PROMEA caisse de compensation

**Nouveau : conversion progressive aux e-formulaires**

Dans l'esprit de la stratégie de numérisation de la Confédération, des e-formulaires automatisés sont désormais à votre disposition sur notre site internet. Ces formulaires, qui jusqu'à présent devaient être imprimés et envoyés par voie postale, peuvent à présent être remplis sur l'écran puis transmis directement à votre caisse de compensation.

Les éventuelles annexes peuvent être téléchargées et transmises électroniquement avec le formulaire.

Seule la feuille dite « de signature » doit en fin de compte encore être imprimée, signée et envoyée à PROMEA.

Dès que la feuille de signatures nous est parvenue, la déclaration peut être traitée par nos collaborateurs.

Dorénavant, il est possible de transmettre en ligne les formulaires suivants :

- 318.370 / Déclaration rente de vieillesse
- 318.371 / Déclaration rente de survivant
- 318.282 / Demande calcul anticipé de rente
- 318.750 / Déclaration allocation de maternité – Données de la mère
- 318.751 / Déclaration allocation de maternité – Données de l'employeur
- 318.752 / Attestation employeur femmes au chômage sans indemnité de chômage
- 318.747 / Déclaration allocation de paternité – Données du père ou de l'épouse de la mère
- 318.748 / Déclaration allocation de paternité – Données de l'employeur
- 318.749 / Attestation employeur pour pères chômeurs ou en service sans indemnité de chômage

Le document [www.promea.ch/formulaires\\_online](http://www.promea.ch/formulaires_online) vous fournit une instruction précise, toutes les informations concernant les nouveaux e-formulaires ainsi que les questions fréquentes et leurs réponses.

PROMEA caisse de compensation

### **Nouveau processus pour la déclaration de l'allocation de maternité ou de paternité**

Pour l'allocation de maternité ou de paternité, une nouvelle procédure de déclaration en ligne s'applique en Suisse depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Pour des raisons de protection des données, les parents renseignent désormais leurs données eux-mêmes dans un premier temps. Ensuite, les données de l'employeur sont fournies dans un formulaire distinct.

Il en résulte un processus en deux étapes :

#### Le parent concerné

- remplit le formulaire 318.750, respectivement 318.747,
- le transmet électroniquement avec toutes les pièces jointes,
- imprime la feuille de signatures,
- signe la feuille de signatures et l'envoie à la caisse de compensation ou le remet à son employeur principal.
- Le parent concerné communique alors à son employeur le numéro d'ID qu'il a reçu par e-mail après la transmission électronique du formulaire.

L'expéditeur de l'e-mail avec le numéro d'ID est info@ahv-iv.ch. En cas de non-réception, veuillez vérifier le dossier spam.

#### Vous en tant qu'employeur

- ouvrez en ligne le formulaire 318.751, respectivement 318.748 (318.752 pour les mères au chômage),
- saisissez au début du formulaire le numéro d'ID que vous avez reçu du parent concerné (il vous est demandé directement au début),
- remplissez ensuite tous les autres champs,
- transmettez le formulaire électroniquement avec toutes les pièces jointes,
- imprimez la feuille de signatures,
- signez la feuille de signatures et l'envoyez à la caisse de compensation.
- Si vous avez reçu du parent concerné une feuille de signatures, veuillez la remettre avec la vôtre.

Grâce au numéro d'ID, nous pouvons réunir les formulaires dès réception des deux feuilles de signatures et traiter la déclaration.

Important : Le parent concerné doit d'abord remplir son formulaire et vous communiquer le numéro d'ID.

Sinon, les deux formulaires ne peuvent pas être réunis et le traitement de la déclaration est retardé.

Si votre collaborateur le souhaite expressément, vous pouvez aussi remplir les formulaires en votre qualité d'employeur et envoyer les deux feuilles de signatures. Faites signer la feuille de signatures correspondante par le parent concerné.

Vous trouverez d'autres informations sur la déclaration AdM/AdP sous [www.promea.ch/parents\\_new](http://www.promea.ch/parents_new).

PROMEA assurances sociales

### **Profil PUCS pour déclaration des salaires annuels**

La fin de l'année se rapproche, et nous recevons de plus en plus de questions concernant la transmission électronique de données salariales au moyen de la PUCS (procédure unifiée de communication des salaires). Celle-ci vous permet de transmettre en cliquant sur un bouton les données salariales de votre entreprise à notre caisse de compensation (familiale).

Pour établir le profil PUCS dans votre logiciel de comptabilité certifié Swissdec, il nous faut les données suivantes :

- Le numéro de caisse de compensation de PROMEA  
→ 099.000
- Le nom de la caisse de compensation  
→ AK PROMEA
- Votre n° de décompte / membre CAF  
→ Vous les trouverez sur vos décomptes PROMEA ou après la connexion sur PROMEA connect tout en haut, au-dessus de la raison sociale (voir image ci-dessous)



Vous trouverez d'autres informations sur la transmission électronique des données salariales au moyen de la PUCS sur [www.swissdec.ch](http://www.swissdec.ch).

PROMEA assurances sociales

### **Annnonce d'un séminaire d'information sur la retraite**

Afin de pouvoir profiter pleinement de la retraite, il est judicieux de se préparer suffisamment tôt et de manière ciblée. Il faut en effet s'assurer de prendre les bonnes décisions, car cette transition implique des changements importants pour la personne concernée.

Pour aider nos assurés à réfléchir à cette nouvelle phase de la vie, nous proposons depuis de nombreuses années des séances qui leur fournissent tout un ensemble d'informations utiles et de précieuses suggestions. Ces manifestations s'adressent essentiellement aux 55+ qui exercent une activité lucrative et qui sont assurés chez PROMEA (dans le premier ou le deuxième pilier).

Jusqu'à présent, nous ne pouvions proposer ces événements qu'à nos clients en Suisse alémanique. C'est avec un grand plaisir que nous vous informons que cette année, nous serons en mesure de proposer ces séminaires d'information très appréciés également à nos clients en Suisse romande. Un premier séminaire aura lieu à Lausanne le 18 novembre 2022.

Nous vous en dirons plus à ce sujet par courrier séparé.

PROMEA assurances sociales

### **Se préparer dès à présent pour la fin d'année avec PROMEA connect**

Un compte PROMEA connect a de nombreux avantages, et vous permet de régler plus simplement et confortablement de nombreuses tâches administratives dans le cadre de vos rapports avec nous.

En relation avec la fin de l'année, l'une des fonctions PROMEA connect est particulièrement avantageuse : la possibilité de transmettre votre déclaration de salaire en ligne à la fin de l'année de manière simple et sûre. En comparaison avec la déclaration sur papier, cette fonction vous épargne beaucoup de temps, sans compter le fait qu'elle est plus écologique.

Voulez-vous l'essayer cette année ? Alors prenez-vous déjà aujourd'hui quelques minutes pour procéder à votre demande d'accès initial sur PROMEA connect. Vous serez ainsi prêt(e) pour commencer lorsque vous recevrez les documents de déclarations de salaires.

Pour l'accès initial, veuillez demander un numéro de partenaire à [support@promea.ch](mailto:support@promea.ch), en indiquant votre numéro de décompte. Pour des raisons de sécurité, celui-ci vous parviendra par courrier postal. Ainsi, vous pourrez vous enregistrer vous-même très facilement avec ce numéro de partenaire. Vous pouvez découvrir combien la procédure est simple sous [www.promea.ch/acces\\_initial](http://www.promea.ch/acces_initial).

Nous nous ferons un plaisir de vous guider si vous le souhaitez. Écrivez-nous à [support@promea.ch](mailto:support@promea.ch) ou contactez-nous – nous sommes à votre entière disposition.

PROMEA est à vos côtés en tant que partenaire professionnel pour toutes vos demandes dans le domaine des assurances sociales.

PROMEA assurances sociales  
Ifangstrasse 8, Case postale, 8952 Schlieren  
Tél. 044 738 53 53, fax 044 738 53 73  
[info@promea.ch](mailto:info@promea.ch), [www.promea.ch](http://www.promea.ch)